

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 25**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

---

**OBJET**

- Domaines départementaux de Camargue
- Programme européen LIFE + Chiromed
- avenant n°2 à la convention cadre de partenariat

---

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire  
DFEN - Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
1 64 78**

## **PRESENTATION**

Le Département est propriétaire d'environ 4 000 hectares d'espaces naturels protégés en Camargue. Ces terrains sont reconnus comme des terrains d'une grande valeur et d'une grande richesse écologique.

Dans ce contexte, en 2010, le Département s'est engagé avec d'autres propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels protégés en Camargue dans un programme européen de soutien financier « LIFE + Nature et Biodiversité » opération de protection et de sauvegarde à destination des chiroptères en Camargue dénommé « LIFE + Chiromed ». Ce programme vise à développer des actions de protection, de restauration et de gestion durable des milieux naturels (habitats et espèces d'intérêt communautaire), concernant les sites du réseau Natura 2000 mis en place en application de la Directive 92-43 « Habitats – Faune – Flore » du 21 mai 1992. Ce partenariat a été autorisé par la délibération n° 35 de la commission permanente du 18 juin 2010. La convention associée à ce rapport a permis le reversement des fonds perçus depuis le début du programme en 2010.

Les partenaires sont les suivants :

- Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, partenaire principal et responsable du projet ;
- Le Groupe Chiroptères Provence ;
- Le Conservatoire du Littoral ;
- Le Syndicat Mixte pour la protection et la Gestion de la Camargue Gardoise ;
- Le Syndicat Mixte pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur des Gorges du Gardon ;
- Les Amis du Marais du Vigueirat ;
- Le Centre d'Etude Technique de l'Equipement Méditerranée.

La délibération n°88 du 24 juin 2011 avait autorisé la signature de l'avenant n°1. Celui-ci avait modifié le calendrier de remise des rapports (intermédiaires et final) présentant à la Commission Européenne l'état d'avancement des travaux engagés par chaque partenaire.

A l'issue de chaque programme européen, la Commission Européenne mène des audits lui permettant de vérifier la matérialité des dépenses, de s'assurer que l'ensemble des documents financiers et non financiers correspond à la réalité. Chaque audit est mené sous la forme contradictoire. Les dernières phases de l'audit se sont achevées en mai 2016.

### **Objet du rapport**

Ainsi, à l'issue du rapport financier final, certains partenaires ont effectué plus de dépenses que prévues alors que d'autres n'ont pas réalisé la totalité du programme prévu initialement. Il est donc nécessaire de produire un nouvel avenant à la convention financière permettant au Parc naturel régional de Camargue de reverser à chaque partenaire les fonds perçus à hauteur des dépenses éligibles pour chaque partenaire associé. Ce sont 231 815 euros à répartir entre

les différents partenaires en fonction de leurs déclarations. Pour le Département, ce sont 27 347 € qui ont déjà été perçus dans le cadre de ce programme. Le Département doit encore percevoir 1 034,16 euros.

## **Incidence financière**

Une recette reste à percevoir sur la ligne budgétaire suivante :

Programme	Libellé	Opération	I.B.	Montant
10493	Recettes des domaines départementaux	A définir	74-738-74788 Autres participations	1 034.16

## **Proposition**

Compte-tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le présent rapport ;
- approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat à intervenir entre les différents partenaires du programme Life + Chiromed ;
- m'autoriser à signer l'avenant n°2 et tous les actes afférents.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée aux Espaces Naturels, aux Domaines Départementaux, à la Chasse et à la Pêche, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

